



Ecole Saint Joseph

17, grande rue

14430 DOZULE

02.31.79.21.21

ogec.stjoseph@orange.fr

Conditions financières

L'OGEC (Organisme de Gestion des Écoles Catholiques) se charge de la facturation et des encaissements chaque mois. En cas de questions sur les factures où de contestation vous pouvez contacter la comptable de l'établissement le vendredi. Le montant des frais est décidé par l'OGEC lors d'un conseil d'administration en accord avec le chef d'établissement et le représentant des parents d'élèves (APEL).

Les contributions sont facturées à terme à échoir et les cantines à terme échu. La première facture sera émise début septembre et comprendra les contributions, les fichiers, la piscine et les frais divers (petites fournitures) pour le 1^{er} mois. La seconde facture interviendra début octobre avec les contributions du mois d'octobre, les cantines et garderies du mois de septembre. Elles transiteront via le cahier de liaison (cahier jaune). Le règlement s'effectuera de la même façon.

Pour les primaires, chaque enfant doit transmettre le règlement directement à l'enseignante.

Les factures sont à régler au plus tard 10 jours après la date par virement bancaire, si impossibilité par chèque. Dans la mesure du possible, merci d'éviter les règlements en espèces.

RIB : ECOLE SAINT JOSPEH – CPTE OGEC

IBAN : FR76 1660 6080 1109 9017 3470 022

BIC : AGRIFRPP866

La Contribution

La contribution financière versée par les familles des élèves des établissements associés à l'État par contrat d'association sert à couvrir les dépenses liées au caractère propre de l'établissement scolaire (animation pastorale et éducative, frais de personnel, ...) et celles liées à la rénovation et la conservation des locaux (loyer, travaux, entretien). **Elle constitue une ressource essentielle à la vie de l'établissement et l'acquittement est obligatoire.**

Pour l'année 2021-2022 les contributions sont les suivantes :

Primaire :

32 € par mois pour un enfant

26 € par mois pour le second enfant

23 € par mois pour le troisième enfant et les suivants

Maternelle :

36 € par mois pour un enfant

29 € par mois pour le second enfant

26 € par mois le troisième et les suivants

« Petites fournitures » : 2 € par mois et par enfant
« Livres & Fichiers » : 23.80 € par an et par enfant

Les réductions s'appliquent par ordre d'âge, pour exemple une famille avec un enfant en primaire et un second en maternelle la facture mensuelle sera de 31 €+29 € + les autres frais (fournitures, piscine, cantines, ...). Pour une famille avec deux enfants en primaire et un enfant en maternelle : 32 €+26 €+26 € + les autres frais.

En cas de questions, concernant la facturation vous pouvez échanger directement avec le chef d'établissement le vendredi ou avec la comptable de l'établissement via l'adresse mail comptable@esj-dozule.fr (mettre impérativement en copie l'école).

La Restauration

Les repas sont préparés quotidiennement sur place par le personnel de l'école. Merci de signaler les allergies et les intolérances avec justificatif au moment de l'inscription et auprès du personnel de restauration. En cas de régime spécifique (sous couvert d'un justificatif) et après échange avec le chef d'établissement sur le PAI, l'enfant peut apporter son repas en cuisine avant la classe, l'école ne pourra être tenue responsable en cas de rupture de la chaîne du froid ou d'intoxication. Une participation aux frais sera facturée pour cette prestation (réchauffage, nettoyage, surveillance, ...).

Pour l'année 2021-2022 le coût de la cantine est le suivant :

Maternelle & Primaire : 4,80 € par repas
Enfant apportant son repas : 2 € par repas

Garderies & Étude

Le matin la garderie accueille les enfants à partir de 7h45 jusqu'au début de la classe. Le soir les élèves sont pris en charge de 16h45 à 18h30, à la garderie pour les maternelles et à l'étude pour les primaires. Aucune collation ne sera donnée par l'école mais la boisson est fournie. En maternelle et primaire, les enfants sont gardés à titre gracieux de 16h30 à 16h45. A partir de l'entrée en salle de garderie, le coût de la garderie sera facturé.

Pour l'année 2021-2022 les coûts de la garderie et de l'étude sont le suivant :

Garderie du matin : 2 € par jour et par enfant
Garderie & Étude du soir : 3 € par jour et par enfant

Piscine

Pour l'année 2021-2022 le forfait piscine (piscine + autocar) pour les primaires uniquement est le suivant :

Piscine : 5 € par mois et par enfant
(sous réserve de conditions sanitaires particulières qui empêchent l'activité piscine)